

## Tuberculose : il faut soutenir davantage les éleveurs

Communication de **Didier Delmotte, Eleveur, Président de la Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (FESASS), lors du récent symposium sur la Tuberculose en Europe.**

**Vendredi 4 janvier 2013**, Monsieur Dupont, éleveur, est inquiet. Il attend son vétérinaire. Lors de sa visite matinale aux animaux, il a remarqué que plusieurs de ses vaches ont de grosses réactions là où le vétérinaire a injecté la tuberculine voici 3 jours. Il sait : c'est comme voici trois ans, quand son cheptel a eu la tuberculose pour la première fois.

La confirmation tombe à 11h : deux douteuses et une positive, qu'il va devoir abattre. L'attente recommence : lésions de tuberculose ou pas ?

**Mercredi 16 janvier**, les services vétérinaires de l'Etat l'appellent. Sueurs froides, il entend : « une lésion évocatrice a été découverte sur la vache positive abattue ».

**Vendredi 31 janvier**, Mr Dupont dort peu depuis 2 semaines, il réfléchit à la façon dont il va devoir gérer la situation si les analyses confirment le diagnostic d'abattoir. Midi, il s'installe pour déjeuner, son portable sonne, les services vétérinaires l'informent : « nous venons de recevoir les résultats de la PCR. C'est de la tuberculose. Il faut que l'on prenne rendez-vous pour vous expliquer ce qu'il va falloir faire ».

**C'est reparti, il est bloqué depuis un mois, et pour combien de temps ?**

Face à cet exemple qui pourrait se dérouler n'importe où dans l'Union européenne, une question s'impose : pourquoi tout ça ? Y aurait-il débâche de moyens si la maladie peut réapparaître malgré tous les efforts collectifs et individuels des scientifiques, du monde politique et des professionnels ? La somme des connaissances acquises est-elle vraiment employée dans sa totalité ou se prive-t-on d'une partie, tant le système de lutte actuel fait partie des meubles intemporels ?

**Pourquoi tout ça ?** La réponse s'impose aussi. Elle est entre nos mains. Il s'agit de lutter contre une maladie qui, lorsqu'elle s'installe dans un élevage, a des conséquences graves sur l'état des animaux et leur productivité. Certes, ces pertes sont difficiles à évaluer. Mais dans les pays tiers où l'incidence de la tuberculose demeure élevée, les données disponibles montrent une productivité très faible due à la maladie notamment dans les élevages laitiers. Laisser revenir la tuberculose compromettrait sérieusement l'acquis et la compétitivité de nos exploitations.

De plus, le cheptel représente souvent une part majoritaire du capital et de la source de revenus de l'éleveur, c'est pourquoi le bon état sanitaire doit être la priorité absolue au sein de chaque ferme.

A cela s'ajoutent les conséquences écono-

miques. Le haut statut sanitaire de l'Union européenne a permis le développement en toute confiance des échanges. Aujourd'hui plus de 4 millions de bovins circulent entre les Etats Membres tous les ans. Il en est de même pour 5 millions de tonnes de produits laitiers. La notion d'« Etat officiellement indemne » a pleinement rempli son rôle. Pour que cet acquis demeure, nous devons veiller à ce qu'un Etat officiellement indemne reste peuplé de cheptels officiellement indemnes.

Enfin, historiquement, la raison principale qui a conduit à la mise en place de la lutte fut le risque de transmission à l'homme. Mettre des animaux et des produits sains sur le marché est notre raison d'être et relève de notre responsabilité.

Je souhaite ici revenir vers l'éleveur qui, lors d'une suspicion, subit une triple peine :

le blocage de son exploitation qui entraîne une perte totale de revenus et souvent même un accroissement des charges, la perte d'image et de crédit vis-à-vis de la profession et de ses partenaires, enfin et surtout, l'incertitude, pour ne pas dire la crainte de la confirmation de la contamination et du devenir de son troupeau.

L'éleveur doit cependant continuer de gérer son élevage avec de lourdes contraintes sanitaires, nécessaires pour protéger les voisins et la filière de production de l'exploitation concernée. Mais cette rigueur sanitaire ne doit pas nous faire sous-estimer l'ampleur de l'impact économique et psychologique qui frappe l'éleveur lors d'une suspicion. Or nous savons tous que les protocoles suivis pour la confirmation ou l'infirmité sont extrêmement longs. Avec notre mode de production actuel et le fonctionnement des exploitations d'aujourd'hui, ces délais sont insupportables, voire même incompréhensibles pour l'éleveur concerné ainsi que pour ses voisins.

Pour la FESASS, c'est certainement un des volets de la lutte pour lequel il y a grand besoin de progrès.

Et puis, en cas de confirmation, il y a cette étape éprouvante de la gestion du foyer. Je souhaite ici souligner l'importance de l'entière coopération de l'éleveur et de son acceptation des décisions prises. Mais toutes deux passent par l'explication des raisons de la décision qui le frappe. Car, outre les aspects éthiques et sentimentaux déjà très importants, l'abattage d'un troupeau équivaut à la destruction du fruit d'un long travail de sélection. Pour l'éleveur, il s'agit de repartir à zéro. Pas facile à accepter !

Il est donc impératif d'avoir un accompagnement



fort et solidaire de l'éleveur. Il a besoin de repères solides. Il faut qu'il puisse avoir confiance dans l'efficacité des mesures et dans l'avenir de son exploitation. En effet, si un certain fatalisme s'installe, la rigueur dans la gestion des foyers risque de s'évaporer. L'observation a posteriori de certains foyers en témoigne : on omet de désinfecter tel appareil ou d'investiguer tel contact potentiel... et la maladie réapparaît quelques années après ou quelques kilomètres plus loin.

Enfin, l'éleveur a aussi un rôle majeur lors de la reconstitution de son troupeau. Non seulement il doit respecter les délais de vide sanitaire mais il doit aussi être très exigeant sur la qualité sanitaire des animaux. C'est évident, mais pas toujours facile lorsque son exploitation est située dans des zones où la maladie circule, notamment lorsque la faune sauvage est contaminée. Cette étape est cependant déterminante car l'éleveur va devoir ensuite réaliser un autre investissement : la ré-acquisition du statut sanitaire de son exploitation.

S'il est important de détailler les aspects de l'engagement individuel de l'éleveur, il faut également tenir compte de son engagement collectif. La lutte contre la tuberculose a conduit à la création de nombreuses organisations membres de la FESASS. Aujourd'hui avec les réémergences auxquelles nous devons faire face, ces mêmes organisations collectives restent à la pointe de la lutte aux côtés des éleveurs, des vétérinaires et des services publics.

Elles assurent les fonctions essentielles d'information et de coordination. Elles représentent les éleveurs au plan technique lors des discussions avec l'administration et les syndicats professionnels. Il s'agit donc d'outils performants que les éleveurs financent avec leurs cotisations.

L'investissement collectif des éleveurs ne s'arrête pas là. Il y a aussi la solidarité collective. Celle-ci est essentielle et constitue la clé de voûte de l'acceptation et du respect des mesures de lutte. Je l'ai dit, l'éleveur ne pourra accepter les blocages en cas de suspicion et

encore plus, les abattages en cas de foyer, que s'il a la certitude d'une indemnisation équitable et rapide. Outre les financements délivrés par les pouvoirs publics – Commission européenne et Etats membres – cette solidarité passe soit par le biais d'une gestion publique avec la mise en place de fonds nationaux auxquels les éleveurs cotisent de façon obligatoire comme chez nous en Belgique, soit par des fonds volontaires comme les GDS ont réussi à le faire en France.

Dans les deux cas, il y a un engagement collectif des éleveurs. On peut considérer que l'éleveur belge a cotisé ces dernières années en moyenne à hauteur de 2,73 € par tête de bovin. On estime que le fonds national versera cette année environ 2 millions € pour l'indemnisation des abattages tuberculose.

Dans l'Union européenne si nous prenons le montant total des crédits ouverts au titre des plans nationaux 2013 de surveillance et d'éradication approuvés par la Commission européenne, celui-ci s'élève à 193 millions €. Le montant affecté par la Commission pour la tuberculose bovine s'élève à 71,1 millions €. Ce n'est pas rien ! Car cela représente plus d'1 euro sur 3 dépensés par l'Union européenne en matière de santé animale.

Trois priorités s'imposent pour la FESASS : pouvoir intervenir sur les populations d'animaux sauvages, améliorer le diagnostic de la tuberculose ajoutant à l'intradermotuberculination des tests de laboratoire alternatifs, étudier les adaptations nécessaires du schéma général de lutte.

La tuberculose bovine montre toute la complexité de la lutte contre les maladies animales. Elle atteste de l'importance d'une gestion partenariale forte entre les pouvoirs publics et les éleveurs.

**Comment se mobiliser face à une telle maladie, sournoise et coriace... ?** La synthèse en page 2 ci-après du Symposium sur la Tuberculose en Europe, sans être exhaustive, rappelle quelques notions de base, et entre autres, le contrôle des introductions, les contacts entre animaux, la biosécurité.

**Le budget 2013 accordé par la Province de Hainaut aux éleveurs hennuyers pour les ristournes sur les analyses BVD, Neospora et Paratuberculose sera épuisé à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2013. A cette date, les ristournes ne seront plus octroyées.**

# Tuberculose bovine en Europe

## Maladie du présent, pas du passé !

Depuis quelques mois, les foyers de tuberculose s'enchaînent dont le 9<sup>ème</sup> vient d'être confirmé par l'AFSCA en Flandre orientale, et ce quelques jours après le symposium de la FESASS, lequel ne pouvait être mieux intitulé : « Tuberculose bovine, relever le défi » ...

La tuberculose bovine a été l'une des premières maladies animales réglementées dans le Marché Commun. Aujourd'hui, grâce à la mobilisation des éleveurs et de leurs vétérinaires et avec la forte implication des autorités européennes et nationales, 15 Etats Membres sont officiellement indemnes de tuberculose bovine. Etre indemne, cela signifie pas plus d'un foyer pour 1000 élevages. En Belgique, cela correspond à 30 foyers simultanés. Or voilà que l'actualité sanitaire européenne signale régulièrement des foyers, toujours plus nombreux et rapprochés dans le temps. Les vétérinaires sont inquiets. Des prophylaxies existent, plus ou moins comparables entre pays, mais les éleveurs qui prennent conscience de la problématique ou sont victimes d'un foyer en demandent une adaptation.

C'est pourquoi, le 25 septembre dernier, la FESASS, en tant qu'organisation d'éleveurs, organisait une conférence commune sur cette question, en partenariat avec les organisations vétérinaires d'Epidémiologie de Belgique (AESA et VEE), et avec le soutien de l'AFSCA.

Près de 200 participants, venus des quatre coins de l'Europe et représentant de multiples secteurs sanitaires s'étaient déplacés à Bruxelles pour entendre les conférenciers et spécialistes de la question. Car c'est bien une préoccupation à l'échelle européenne que génère la tuberculose, qui jamais ne s'éteint tout à fait, en bruit de fond permanent... « En tuberculose, difficile de progresser, très facile de régresser », comme le disait un intervenant espagnol.

De nombreux pays, « indemnes » de tuberculose, sont cependant concernés par les foyers. Au sein d'un même pays, la prévalence peut être fort différente selon la région. La Grande-Bretagne est particulièrement touchée depuis les années 80, avec un pic en 2010. Le sud-est est le plus concerné alors que l'Écosse est totalement indemne. En France, certains départements comme la Côte d'Or et la Dordogne

connaissent une augmentation régulière de foyers depuis 2004.

Chaque pays établit son propre plan de prophylaxie et de surveillance, tant que la Directive 64 est respectée, laquelle établit les conditions du statut officiellement indemne. Et chaque pays a ses propres souches, avec des ressemblances entre pays voisins, on ne s'en étonnera pas. En fonction du nombre de troupeaux atteints, chacun renforce les actions de terrain.

C'est actuellement le test à la tuberculine, injecté sous la peau, qui est le seul test officiel. Mais sa capacité insuffisante de détecter tous les animaux positifs et le fait que l'animal doit être revu dans les 72 heures n'en font pas la solution définitive pour le diagnostic... Pour l'avenir, un grand espoir est mis dans le test « Gamma interféron » dont les résultats sont au moins aussi bons et qui permettrait également de faire la différence entre les animaux vaccinés et les animaux infectés. Selon un des intervenants, cela pourrait permettre de « réautoriser » la vaccination...

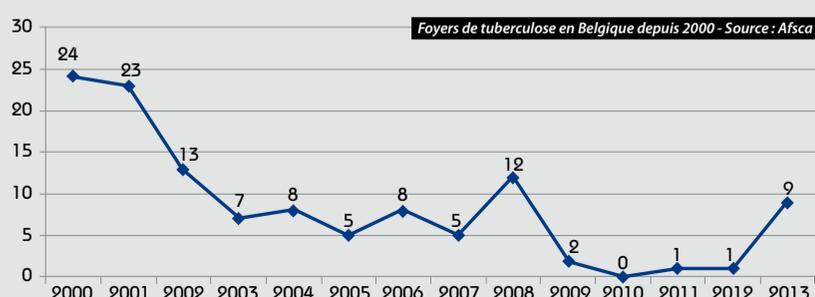
Tracer l'origine de tout foyer et appliquer des mesures de contrôle, telles que la restriction des mouvements et l'abattage par ordre, s'imposent.

Comment avancer dans la problématique ? L'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (EFSA) estime qu'il importe d'avoir une vision plus générale, et avec l'avis du public, aussi. Il s'agit de collecter les informations, solliciter la participation de chacun, afin de déterminer l'interaction entre tous les facteurs. C'est également en ce sens qu'un épidémiologiste français lançait son credo : il faut « réorganiser » la lutte, au-delà des progrès techniques dont nous disposons, ce qui passe par la sensibilisation et la formation de tous les intervenants de terrain pour une récolte uniforme et exploitable de toutes les données... Ce n'est qu'à ce prix que se développera un système de surveillance performant et durable.

### 9 foyers détectés en Belgique grâce au programme de surveillance... 9 foyers, malgré lui ?!

- **Tuberculination** obligatoire lors de l'achat de bovins;
- A l'abattoir, **expertise post-mortem** systématique de tous les bovins abattus. Toute lésion suspecte est analysée;
- Les **bovins importés de pays à risque**, non officiellement indemnes de tuberculose bovine, font l'objet d'un examen répété au cours de la campagne hivernale;
- Les bovins des exploitations qui approvisionnent directement le consommateur final en **lait cru ou en produits à base de lait cru** font également l'objet d'une tuberculination annuelle étant donné le risque de transmission à l'homme de la tuberculose bovine.

A l'Arsia, nous posons la question suivante : sous le prétexte de ce statut indemne, n'y a-t-il pas trop de confiance et dès lors un excès de relâchement de la surveillance ?!



### « L'essentiel » de la tuberculose, par le prof. Saegerman, ULg

- Nos bovins **se contaminent** par voies respiratoire ou digestive, mais avec qui ? Le plus fréquent est l'introduction d'un nouvel animal, comme il en est pour nombre d'autres maladies... mais ce peut être aussi en période de pâturage, par voisinage avec d'autres bovins ou la faune sauvage, ou encore via un animal resté infecté latent et qui rechute. Et enfin ne l'oublions pas, via l'homme aussi et vice versa.
- Quels sont les **facteurs de risque** d'infection ? L'historique du troupeau et de ses infections antérieures, la proximité d'un foyer, la proportion de mouvements au départ de celui-ci et la densité de bovins sur l'exploitation.
- La **biosécurité**, c'est-à-dire l'ensemble des règles d'hygiène élémentaires à appliquer dans son élevage, doit être multidirectionnelle et omniprésente, en particulier et au risque de se répéter, celle d'exclure toute introduction d'un animal contaminé (en le détectant, pendant la quarantaine, via un test à la tuberculine CORRECTEMENT réalisé), actuellement utilisé en attente d'autres solutions plus efficaces, plus pratiques de diagnostic (voir ci-dessous).
- Les **progrès techniques** sont **prometteurs** : le génotypage est une technique, pour ne pas dire un atout, lequel permet de préciser la souche et donc d'établir des liens précis et sûrs entre animaux et espèces infectées, au sein d'une zone géographique.

### Faune sauvage : ATTENTION

Les blaireaux en Grande Bretagne, les opossums en Nouvelle-Zélande, chez nous les sangliers et cervidés... Pour commencer, les épidémiologistes sont unanimes, la source principale de contamination de la faune sauvage vient du bétail. Laquelle lui rend bien car ensuite se développe le scénario redouté : un réservoir, inmaîtrisable lui, se constitue et menace à son tour et à long terme les animaux domestiques. Le constat en a été fait : dans certaines zones où des foyers bovins avait été décelés, suivis et éliminés, et après avoir reconstitué de nouveaux cheptels propres et nets, la tuberculose est réapparue aussi vite, transmise par la faune sauvage qui en avait soigneusement et discrètement conservé la souche.

Il y a de quoi en perdre son calme... et surtout, pour chaque Etat Membre, son statut officiel d'« indemne » ! Ce qui, faut-il le rappeler, serait suivi d'un cortège de contraintes sanitaires pour exporter ses animaux et leurs produits.

Alors ce scénario est-il possible, à terme ? Ce serait en tout cas une erreur de ne pas l'envisager et l'anticiper, voilà qui émerge de cette assemblée de spécialistes, entre autres messages forts. Sous-jacentes bien entendu testent les questions de concertations nécessaires, de décisions, de moyens humains et financiers à trouver, développer,...

### Que fait l'Arsia ?

Un projet réunissant l'ARSIA, la DGZ, l'ULg, le CERVA et l'AFSCA sera prochainement soumis au Fond sanitaire. Ce projet vise à évaluer la faisabilité du test « gamma Interféron » comme test de dépistage de la tuberculose dans nos conditions de terrain.

De l'avis général, ce test est considéré comme l'alternative la plus crédible à l'intradermo-tuberculination et constitue probablement la pierre angulaire sur laquelle se fondera dans le futur, la lutte contre la tuberculose.

Toutefois il est plus coûteux et nécessite la mise en place d'une logistique complexe étant donné que l'échantillon doit être analysé dans les 8 heures qui suivent le prélèvement.

Si cet inconvénient concerne essentiellement le laboratoire, l'avantage majeur de ce test, outre sa plus grande sensibilité, est qu'il est beaucoup moins contraignant sur le terrain que l'intradermo-tuberculination.

En effet, pour le vétérinaire, il s'agit de réaliser une simple prise de sang (comme pour la brucellose) et surtout, pour le détenteur, il ne faut pas ré-attacher les animaux 3 jours plus tard pour « lire » la réaction. A suivre donc ...



# Salmonellose chez le bovin

## Surtout à cette saison

*Ce qu'il faut savoir de cette maladie aux multiples facettes et présente aussi, à l'instar des élevages de volailles et de porcs, dans nos élevages de bovins.*

**M**aladie intestinale mondialement répandue, la salmonellose atteint aussi bien les animaux sauvages que les animaux domestiques. Des contaminations croisées entre espèces peuvent survenir. L'homme n'échappe pas à cette règle, car la salmonellose est une zoonose.

Les bactéries responsables appartiennent au genre « *Salmonella* », parmi lesquelles *Salmonella Dublin* et *Salmonella Typhimurium* sont les plus représentées, chez les bovins malades.

**Saison :** la salmonellose s'observe surtout fin d'automne et début d'hiver, mais aussi au printemps.

**Contamination :** via l'eau ou les aliments contaminés et par l'air, via les aérosols.

**Symptômes... ou pas :** l'infection peut se manifester sous deux aspects: soit l'animal est malade, voire en meurt, soit il devient un porteur dit « asymptotique », sans signe clinique évident.

Toutes les catégories de bovins sont sensibles. Au sein d'un troupeau, différentes formes peuvent être rencontrées, soit en même temps, soit successivement.

L'évolution de la maladie est elle aussi très variable, de suraiguë avec la mort de l'animal en moins de 24 heures à une infection sans aucun signe et chronique...

**Signes, selon l'âge :** Davantage rencontrée chez les veaux âgés d'1 semaine à 3 mois, la forme digestive, avec forte fièvre, baisse d'appétit, abattement intense, selles très liquides, nauséabondes avec présence de sang, déshydratation rapide. Dans un élevage, jusqu'à 80% des veaux peuvent être ainsi atteints et 20% en dépérir. **Chez les adultes,** même tableau avec, en plus, une baisse de la production de lait. **Chez les vaches gestantes,** on peut observer des avortements

tarifs, au-delà du 6ème mois. C'est pourquoi tout avorton doit être envoyé au laboratoire, à des fins de diagnostic, via le Protocole officiel Avortement. Davantage rencontrée **chez les veaux de boucherie,** la septicémie est liée au stress de l'allotement: fièvre intense, abattement profond, mort brutale sans signe ou juste quelques signes digestifs ou respiratoires... Enfin, d'autres formes telles que pneumonie, arthrite, encéphalite, mammites... sont également décrites.

« Plus sournoise est la forme dite asymptomatique, sans signe apparent: or la salmonellose circule dans nos élevages, on le sait... En Belgique, les derniers bilans hivernaux ont ainsi révélé que 4% des exploitations testées étaient positives. Ce portage « sain » représente un véritable danger non seulement dans la transmission et le maintien de l'infection au sein de l'élevage mais aussi pour la contamination du lait.

Le projet GPS Salmonella mené à l'Arsia en 2012-2013 a révélé qu'à l'échelle des troupeaux, 2 fermes sur 3 (59,9%) ont au moins 1 animal positif. Cette prévalence redescend à 1 sur 6 (15,6%) si on ne considère comme positives que les exploitations qui ont au moins 10% de positifs parmi les animaux testés. »

**Traitement :** parmi les traitements, insistons sur la « gestion » des antibiotiques car à l'instar d'autres bactéries, certaines souches de salmonelles sont ou deviennent résistantes. Il est essentiel d'administrer un traitement adéquat que seul votre vétérinaire est à même de prescrire, sur base de son examen clinique et des résultats d'analyses réalisées le cas échéant... Mais bien avant le traitement, il faut garder à l'esprit que le management reste essentiel (voir plus loin), en termes de prévention, car bien mené, il permet de limiter les accidents infectieux et donc le recours aux médicaments.

**Vaccination :** pour limiter l'extension d'une infection déclarée, la vaccination des animaux non encore malades s'avère utile, soit

à partir de vaccins commerciaux, soit à partir d'auto-vaccins.

La vaccination s'impose également lorsqu'on doit introduire un lot d'animaux jusqu'alors à l'écart dans un troupeau malade ou comportant de nombreux porteurs latents (ce qui est à prendre en considération après tout épisode de salmonellose!).

Enfin, la vaccination des mères en fin de gestation protégera les veaux nouveaux-nés dans un troupeau où circule la salmonellose... dans la mesure où le colostrum leur est distribué à temps et en quantité adéquate!

### Protection des troupeaux sains :

Chez nos voisins français, lorsqu'aucun cas clinique n'est constaté et qu'aucune analyse n'est positive depuis trois ans, le troupeau est considéré comme sain vis-à-vis de la salmonellose. En Wallonie, cette notion de « statut » n'existe pas (pas encore du moins).

### 1/ Maitriser le risque alimentaire :

l'eau d'abreuvement « hors réseau public » doit être annuellement contrôlée par des analyses de labo, particulièrement en fin d'été ou lorsque les valeurs indicatrices de pollution sont élevées.

L'alimentation solide: attention aux pâturages recevant des épandages d'effluents d'élevage.

On conseille d'attendre 6 semaines entre épandage et pâturage.

Les fourrages sont en général sains sauf si un animal porteur tel que rat, oiseau... est passé par là. Dératiser régulièrement et protéger les aliments des souillures (notamment les fronts d'attaque des silos) sont donc recommandés.

### 2/ Maitriser la contamination entre individus et espèces :

Il est difficile de déceler un animal porteur asymptomatique s'il n'est pas « excréteur » au moment de l'analyse de ses matières fécales. Mais il est prudent de ne pas introduire directement un animal dans des lots déjà constitués et de le garder en quarantaine, afin de l'observer le temps de réaliser les analyses obligatoires.

On déconseille également de regrouper « sous le même toit » des espèces différentes, bovins, porcs, volailles,...

### 3/ Maitriser la contamination... par l'homme :

toute personne allant de ferme en ferme, peut colporter de manière directe ou indirecte le germe de la salmonellose et le transmettre. On n'insiste jamais trop sur les règles d'hygiène: se laver les mains, nettoyer et désinfecter ses bottes, porter des vêtements de travail propres, nettoyer et au besoin désinfecter les véhicules de transport (roues des voitures) ou de travail (bétailières, ...) ... et limiter les visites au strict nécessaire.

### Et si la salmonellose s'installe quand même...

Des mesures urgentes d'hygiène générale s'imposent: isolement des animaux malades autant que possible et nettoyage des zones d'alimentation et d'abreuvement, ainsi que des zones de stabulation.

Pendant la traite, des gestes diminuent le risque de contamination du lait de tank tels que laver et sécher la peau des trayons avant la traite, tirer les premiers jets, traire les malades en dernier. La salmonellose est une zoonose, maladie contagieuse pour l'homme: les éleveurs doivent se laver les mains après avoir côtoyé des animaux malades, changer de tenue et désinfecter leurs bottes.

A côté du travail de nettoyage et de désinfection, le lisier sera isolé au moins deux mois avant son épandage. Une fois assaini, il sera répandu sur des terres qui ne serviront pas à la pâture des animaux dans l'immédiat.

Sources: - « *Maladies des Bovins* », Les salmonelloses, Institut de l'élevage, Ed. France Agricole, 4<sup>ème</sup> édition, février 2008  
- <http://www.gds38.asso.fr/>

# Lutte contre l'IBR

## Etat des lieux

*La lutte contre l'IBR présente d'excellents résultats - depuis qu'elle est obligatoire -, constat qui doit nous encourager à d'autres luttes, telle que contre la BVD, par exemple... Synthèse de ces résultats, issus du rapport d'activités 2012\* de l'ARSIA.*

### Combien participent ?

Fin 2012, 95,8% des troupeaux wallons disposaient d'une qualification IBR et 98,8% des bovins étaient élevés dans un cheptel dûment qualifié.

Les 421 troupeaux wallons qui ne disposaient pas encore d'un statut IBR (« I1 ») à la fin de l'année étaient majoritairement des troupeaux « engraisseurs ». Sans bénéficier au sens strict d'une exemption à la lutte contre l'IBR, ils ne sont pas touchés par les mesures de contraintes à l'encontre des troupeaux non certifiés, ce qui explique probablement cet état de fait. Relativement toutefois cette proportion de troupeaux I1 en rappelant que début 2012, ce sont plus d'1 troupeau sur 3 qui n'étaient pas encore qualifiés en IBR...

### A grand troupeau, risque élevé

La figure 1 le précise: à l'issue de l'année 2012, plus de la moitié des troupeaux wallons sont certifiés INDEMNES d'IBR puisqu'en additionnant les I4 (indemnes et non vaccinés) et I3 (indemnes et vaccinés), 54% des troupeaux sont concernés.

40% des troupeaux sont supposés infectés et sont soumis à 2 vaccinations généralisées du cheptel par an (statut I2). Les 6% restant sont en transition vers un statut indemne et comportaient moins de 10% de bovins infectés lors du dernier bilan sérologique (statut I2D).

Il est instructif de constater que, si les troupeaux indemnes d'IBR sont majoritaires, ils ne dé-

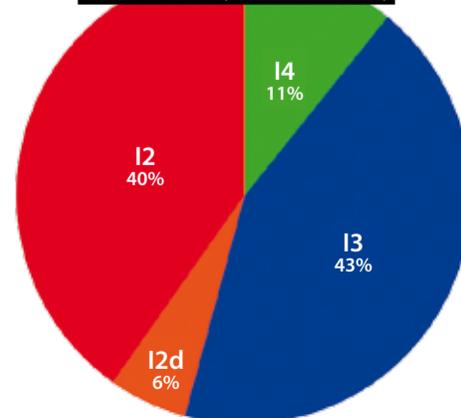
tiennent que 43% du cheptel wallon. Ainsi, le nombre moyen de bovins détenus dans les cheptels indemnes est de 97 contre 153 pour les cheptels infectés... Cette discordance est liée au fait que la taille du troupeau est un facteur de risque de présence d'IBR. Les plus gros troupeaux sont plus souvent infectés que les petits et l'assainissement de ceux-ci est plus long, phénomène régulièrement décrit dans la littérature scientifique.

### Belles évolutions attendues

Les troupeaux wallons qualifiés I2D diminuent fortement au profit du statut I3, évolution logique.

Egalement, les passages du statut I2 aux

Figure 1: IBR - Répartition des troupeaux en fonction du statut IBR attribué (Situation au 31/12/2012)



\*consultable dans son intégralité sur le site internet [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

statuts indemnes I3 et I2D se multiplient. Cette évolution favorable se poursuit en 2013 et s'inscrit totalement dans les objectifs du plan d'éradication mis en place (voir plus loin). Elle indique que de nombreux troupeaux infectés au démarrage de la lutte IBR ont pu, grâce à une vaccination **intense et correctement suivie**, éradiquer la maladie de leur troupeau.

Le nombre de qualifications I4 est resté constant et évoluera probablement peu dans les prochaines années... En effet, les troupeaux I2 non indemnes sont tenus d'être vaccinés, ce qui ne leur permettra pas d'obtenir ce statut dans l'immédiat.

“ De plus en plus de troupeaux I2 infectés en 2007 sont assainis grâce à la vaccination intensive et sont maintenant certifiés I3. ”

### Être indemne... et le rester ?

Pour rappel, le maintien de la qualification indemne se fait via un dépistage annuel, sur un

nombre limité de bovins tirés au sort (max. 26).

Il est heureux de constater que la proportion de troupeaux détectés infectés - et donc perdant leur statut - à l'occasion de ce dépistage est en **constante diminution** depuis le début de la lutte libre en 2008. Ceci est très probablement lié à la **réduction de la pression d'infection** résultant de l'adhésion d'un nombre de plus en plus grand de troupeaux à la lutte.

### Les I4, plus résistants que les I3 ? Non, plus prudents !

De manière assez inattendue, en Wallonie, il semble que les troupeaux I3 aient 3 à 5 fois plus de risque de s'infecter que les troupeaux I4 dont les bovins n'ont pourtant plus aucune immunité.

L'explication peut en grande partie être trouvée dans le fait que les mesures de **biosécurité**, notamment **le contrôle à l'achat**, sont **plus respectées dans les troupeaux I4**, très prudents lors de tout échange... Nos chiffres le confirment, la proportion de bovins provenant d'un troupeau certifié indemne d'IBR est significativement plus élevée lorsque le troupeau

acquéreur est I4. Or, l'introduction de nouveaux animaux dans un troupeau d'une manière générale et a fortiori, s'ils proviennent de cheptels n'apportant aucune garantie IBR, constitue « LE » facteur de risque n°1 de ré-infection.

“ En Wallonie, chiffres à l'appui, les cheptels I4 ont en moyenne 5 fois moins de risque de s'infecter que les troupeaux I3 !

Qui l'eut cru ? ”

### I2, pourquoi penser et passer au I3 ?

L'objectif de la lutte IBR étant bien entendu l'assainissement total, il est clair que l'étau va se resserrer autour des troupeaux I2, ce qui est programmé par les décideurs en santé animale à **partir de 2017**. Comment ? Par un bilan sanguin annuel obligatoire dans les troupeaux I2 et par le blocage des bovins gE positifs dans Sanitrace avec seule issue possible, l'abattoir.

Il faut garder à l'esprit que la vaccination pratiquée en statut I2 est un moyen, et non une fin en soi. A terme, ce statut disparaîtra. Tout éleveur sous statut I2 doit donc envisager de passer au statut I3. C'est votre statut ? Prenez les devants, à la rentrée des animaux, programmez une « **photo IBR** » (bilan sanguin sur un nombre déterminé et limité d'animaux) avec votre vétérinaire. D'autant plus, si vous devez procéder à d'autres bilans ou traitements collectifs...

Par ailleurs, on estime que les troupeaux qui ne sont pas correctement vaccinés ou qui ne prennent aucune mesure de bio-sécurité (**test à l'achat, quarantaine...**) auront besoin d'en **moyenne 4 ans** pour que les corrections apportées leur permettent d'éviter les contraintes en 2017. Le calcul est simple : 2017 - 4 = 2013, nous y sommes ! Si ces troupeaux ne sont pas soumis à un bilan complet dès cette année, il s'agit au minimum de corriger dès maintenant la gestion de leur statut, en vaccinant à temps et à heure et en contrôlant tout animal nouvellement introduit !

## Respecter les délais de communication est important, mais communiquer des données justes l'est tout autant !

Dans le numéro « *Arsia Infos* » du mois de juillet, nous avons attiré votre attention sur le fait que les performances de l'Arsia dépendent aussi des performances de ses membres et du respect des règles fixées dans les différentes législations qui régissent les activités d'identification.

Nous vous avons promis une comparaison des résultats relatifs aux délais de communication des naissances bovines, portant sur les notifications des 3 derniers mois (juin-juillet-août), par rapport au trimestre précédent. Au cours des mois d'été, le nombre mensuel de naissances est moins élevé, avec une moyenne d'environ 30.000 déclarations, dépassant même à peine les 25.000 au mois d'août. Pour ce trimestre, la proportion est d'environ 42% de notifications informatiques pour 58% de notifications par envoi postal, s'améliorant même dans une balance de 46% - 54% en août, sans doute par l'effet conjugué de notre précédent article et de notre présence à la Foire de Libramont. En ce qui concerne le respect des délais de communication vers le système Sanitrace, nous constatons encore une différence assez grande entre les 2 groupes de notifications. Pour ces mois d'été, on constate une augmentation des délais, tant pour les notifications par web que celles envoyées par courrier. Environ 87% des naissances ont été communiquées dans les délais via le portail Cerise, mais pour les notifications en papier moins de 50% ont été envoyées dans le délai de 7 jours. L'hypothèse que l'on peut avancer pour expliquer ces moins bons délais tient sans doute à la bonne saison, où les travaux des champs, de fenaison et de moisson, prennent assez logiquement le pas sur les tâches administratives. Fort heureusement, la grande majorité des déclarations restantes est enregistrée la semaine suivante et seulement 1,5% est notifié par web après 15 jours et dans un délai de plus d'un mois. Pour les notifications par papier, on monte malheureusement à des taux plus élevés, respectivement

de 7,5% dans le délai de 16 à 30 jours et encore 5% après un mois.

### 2 ans de retard !

Les indices de performance qui mesurent les délais de notifications sont défavorablement influencés par certains événements parfois assez étonnants. Dernièrement, nous avons été contactés par une détentriche de bovins, qui s'occupe entre autres, dans sa ferme, de toutes les communications Cerise vers la base de données Sanitrace. Cette agricultrice, bien connue pour ses capacités de gestion et son sérieux dans les tâches administratives de la ferme, s'inquiétait parce qu'elle venait de se rendre compte que 2 de ses génisses prêtes à vêler n'étaient pas enregistrées dans la base de données, malgré leur identification réalisée dans les premiers jours suivant leur naissance. Sans nul doute, il s'agissait là d'un simple oubli, passé inaperçu dans la masse des notifications à réaliser au sein d'un gros troupeau. Compte tenu du très grand retard de ces deux déclarations de naissance, la première tentative de la fermière un peu paniquée était de réaliser ses enregistrements en trichant un peu sur les dates de naissance et en attribuant ces vêlages à des mères plus ou moins plausibles. Notre rôle a été, bien entendu, de l'en dissuader et nous lui avons fait comprendre qu'il était plus simple et plus logique de communiquer ces informations sans erreur, en toute honnêteté, au risque de provoquer des perturbations importantes dans la traçabilité. Même si ce type de corrections doit absolument passer par notre cellule Auto-contrôle, qui justifie ici parfaitement

son nom, nous nous devons d'insister sur le fait qu'il vaut toujours mieux faire les choses le plus justement possible, même hors délai, au risque de se retrouver ultérieurement avec des problèmes bien plus graves.

### Convocation par le Juge d'Instruction...

Notre cellule Auto-contrôle gère chaque mois une moyenne de 750 à 800 demandes de modifications de signalétiques et de corrections (erreurs de sexe, de robe, de type racial, de date de naissance ou de N° de mère). Ces corrections ne peuvent se faire que sur base d'une vérification préalable de la demande, justifiant la modification de l'enregistrement dans la base de données, notamment selon le temps passé entre la déclaration initiale et la demande de correction, parfois à effectuer après plusieurs années. Il arrive bien entendu que certaines données ne sont pas vérifiables et les corrections doivent donc se faire sur base d'une « déclaration sur l'honneur » du détenteur, puisqu'il est le seul à pouvoir justifier le bien-fondé de sa demande de correction. Il en va par exemple ainsi de la correction d'un numéro de mère que normalement seul le naisseur peut garantir. Il y a quelques semaines, nous avons été convoqués devant un juge d'instruction pour justifier notre mode de fonctionnement et nos procédures de surveillance du système de traçabilité, parce qu'une correction semblait anormale et aurait été réalisée sur base d'une fausse déclara-

tion. Sans entrer dans les détails de ce dossier particulier, l'enquête interne que nous avons menée sur les notifications effectuées en 2004 a démontré que le problème relevé en 2013 était dû à une communication un peu trop tardive de la naissance, engendrant une incohérence par rapport au N° de mère déclaré 9 ans auparavant. Au-delà des causes qui nous ont amené devant le juge d'instruction, il apparaît donc que des événements enregistrés sans grande rigueur ont des conséquences gênantes (et très coûteuses...) de nombreuses années plus tard.

### Tout le monde est concerné

Le juge d'instruction qui nous a entendu était étonné et ne comprenait pas comment nous pouvions avoir autant de corrections à réaliser chaque année. Il est assez aisé de justifier ce volume à partir du moment où on enregistre chaque année 450.000 naissances comportant 5 données essentielles : plus de 2 millions de nouvelles données par an. Une autre façon de justifier ce potentiel d'erreurs est de considérer que si 12.000 naisseurs ont droit à une erreur par an dans leur troupeau, cela nous donne une cinquantaine de corrections à réaliser par jour ouvrable. Même si chacun à le droit à l'erreur, tout le monde doit donc se sentir concerné et rester vigilant pour réaliser ces tâches essentielles à une bonne traçabilité. Les détenteurs ne sont très certainement pas les seuls concernés, leurs vétérinaires doivent aussi être rigoureux, par exemple lorsqu'ils communiquent les dates de tuberculination... mais cela sera abordé lors d'un prochain épisode !

